

de ceux-ci, rapportent un bénéfice raisonnable et qui est loin d'être de 100 p. 100 croyez-moi. D'autre part, bon nombre de personnes peuvent désirer un journal médical subventionné; dans ce cas, il conviendrait que le député d'Hillsborough et moi-même augmentions nos dons aux économistes et aux politicologues du pays.

Dans le cadre de la situation mentionnée par le député de South Shore, il est un cas qui nous intéresse tous. Personne n'ignore quel énorme travail font les amputés de guerre pour subsister et être indépendants. Ils assurent un service aux Canadiens et j'imagine que la plupart d'entre nous leur envoient un chèque dans l'enveloppe qu'ils nous font parvenir. Cette année, nos chèques devraient peut-être être un peu plus considérables, ce qui leur permettrait de surmonter leur difficulté.

Le député de South Shore a laissé entendre que le Parlement lui-même pourrait voter une subvention à l'Association des amputés de guerre. Alors que le débat traîne en longueur depuis quatre jours, il en ressort des points que les Canadiens ignoraient antérieurement. L'un d'eux est que toutes sortes de subventions occultes ont été accordées à différents organismes pour leur permettre de faire face à des coûts accrus. Certains organismes ont sans doute pu subvenir à ces coûts indépendamment, mais certains autres éprouvent réellement des difficultés et doivent exposer leur cas à la population. Ayant reçu de l'appui dans le passé, la population, naturellement, se montre sympathique envers l'activité en question.

Il n'appartient pas à un ministère qui dispense des services de perpétuer des subventions dissimulées, au Conseil des arts du Canada ou à d'autres organismes, alors qu'il existe des sociétés ou des organismes d'État principalement chargés de ces questions. Ainsi le Conseil des arts relève du secrétaire d'État. Les déficits de tels organismes sont pris en considération lorsque leurs subventions annuelles sont établies dans un débat reconnu. Nous savons fort bien qu'une subvention est disponible, qu'il s'agisse d'un mouvement coopératif quelconque de consommateurs, du Conseil des arts du Canada, du ballet de Winnipeg, et que sais-je. Or nous ne voulons plus de subventions dissimulées dans les tarifs postaux.

Il faut apporter une distinction. Nous avons parlé des définitions de journaux ou de publications du Canada. Ces publications paraissent d'abord pour le bénéfice des membres

d'une profession particulière, que ce soit l'agriculture, la médecine, les sciences économiques ou politiques.

Une voix: Ce pourrait être le *Canadian Medical Association Journal*.

L'hon. M. Kierans: Oui. Le *Canadian Medical Association Journal* y sera, ainsi que le *Canadian Hereford Digest*, qui ne me touche guère. L'*United Church Observer* ne sera pas compris dans la liste des publications spécialisées, puisqu'il intéresse tous les membres, au contraire d'un bulletin publié par une paroisse particulière de l'Église Unie.

De même, le *Canadian Boy*, la revue officielle des Boy Scouts du Canada, intéresse tout le mouvement en général. D'un autre côté, un groupe quelconque de Montréal ou de St-Boniface ne tomberait pas dans la définition s'il publiait une revue. Pourtant, toutes ces publications contribuent à compliquer la tâche des Postes.

Bien des députés ont demandé, «Comment se fait-il que les Postes soient tout à coup dans pareil pétrin?» Mais elles ne sont pas dans le pétrin.

L'hon. M. Dinsdale: Mais elles le seront.

L'hon. M. Kierans: Si les Postes accusent un déficit de plus de 99 millions de dollars c'est que les députés, bien souvent, ont refusé d'assumer leurs responsabilités, lorsqu'ils étaient au pouvoir ou dans l'opposition. Le bill de 1951 fut émasculé; de 1957 à 1962 on n'en pas présenté. Un bill fut retiré en 1964, un autre défaut en 1967.

Certains députés m'ont demandé de rencontrer les représentants de toutes les associations. Il est probable que tous les membres du comité plénier connaissent des cas dignes d'intérêt. Mais chaque fois qu'on réclame à grands cris un budget équilibré, ceux qui se présentent disent, «N'équilibrez pas le budget à nos dépens.»

On a dit aussi que les augmentations vont jusqu'à 300 p. 100. Quand on part de 10 p. 100, qu'on ajoute une augmentation de 50 p. 100, cela donne finalement 15 p. 100. Pourtant si les frais augmentent de 10 p. 100 par an, ils passent de 100 p. 100 à 110 p. 100. Je reconnais que c'est là une façon radicale de faire entrer les Postes dans le royaume du sens commun. (*Applaudissements*)

Je me porte garant des chiffres donnés à la Chambre. Ils représentent quatre années de travail intense au sein du ministère ainsi qu'à l'extérieur. J'allègue aussi qu'en n'adoptant